

Arrêté 07-1251 2007-04-17 PM instituant un calendrier pour la préparation et l'élaboration du Budget Général de l'Etat

Vu la Constitution ;

Vu la Loi Organique n° 11/62 du 11 Mai 1962 relative aux Lois des Finances ;

Vu la Loi Organique n° 20/PR/2004 portant modification de la Loi Organique n° 11/62 du 11 Mai 1962 relative aux Lois des Finances ;

Vu l'Ordonnance n° 28/PR/85 du 30 Octobre 1985, portant modification de la Loi Organique n°11/62 du 11 Mai 1962 et instituant la nomenclature et la Codification des Ressources et des Charges de l'Etat ;

Vu le décret n° 118/F du 29 Juin 1963, portant règlement sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 010/PR/PM/04 du 22 Janvier 2004, portant réactualisation de la nomenclature des ressources et des charges du budget de l'Etat ;

Vu les nécessités de service ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : II est mis en place un calendrier pour In préparation et l'élaboration du Budget Général di; l'Etat.

Article 2 : Le présent calendrier fixe les activités suivant les étapes et les dates butoirs ci-après :

- Réunions du Comité de Cadrage microéconomique.....**Fin avril**
- Finalisation du Cadre de Dépenses à Moyen terme (CDMT) et du Tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE).....**Mi-mai**
- Envoi de la Lettre de cadrage du Premier avec les enveloppes indicatives aux Ministères dépensiers. **Mi-juin**
- Budgets de Programme des Ministères Sectoriels.....**Mi-juillet**
- Réunions techniques, Plan, Finances et Sectoriels pour lecture des budgets des programmes..... **Fin Juillet**
- Diffusion du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (ODMT) avec les enveloppes quasi définitives.....**Mi-août**
- Conférences Budgétaires..... **Mi-septembre**
- Adoption par le Conseil des Ministres du projet de Budget Général de l'Etat.....**Fin Septembre**
- Dépôt du projet de Budget Général de l'Etat à l'Assemblée Nationale.....**La veille de l'Ouverture de la deuxième session ordinaire**

Article 3 : Les Présidents des Institutions et les Chefs de Départements Ministériels sont tenus de l'application et du respect strict du calendrier pour la préparation et l'élaboration du Budget Général de l'Etat.

Article 4 : Le Ministre des Finances et de l'Informatique est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature

Signature : le **17 avril 2007**

Dr. Nouradine Delwa Kassiré Coumakoye, Premier Ministre, Chef du Gouvernement